



Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023

N°11/Vie des quartiers

Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

Absente excusée : Mme Virginie SALIBA

Absent :

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 1^{er} juin 2023. A l'issue de cette séance, Il est proposé de soutenir les 3 projets suivants :

Porteur de projet	Nom du projet	Thématique	Descriptif	Coût total de l'action	Subvention accordée
ADLM	Coupe du monde de foot	Cohésion sociale - Sport	Organisation d'un événement festif destiné à la jeunesse : un tournoi de foot inter quartiers au Parc des sports le 8 et le 9 juillet 2023. Cet événement sera organisé en partenariat avec Ghetto Star No Limit (barbecue participatif). Ce partenariat permettra d'apporter une dynamique intergénérationnelle à ce weekend et vient compléter l'offre d'animations et d'encadrement.	10 000,00 €	2 000 €
Amicale Les Messagers	Le jardin au pied de l'immeuble	Cohésion sociale - Cadre de vie	Ce projet consiste en la requalification d'un espace vert dégradé de la place Messenger (dépôts sauvages et prolifération des rats) en espace fleuri. L'action sera réalisée avec les habitants du PLM et comportera des sensibilisations et des animations autour du jardinage, de la nature, etc. Le projet doit permettre aux habitants de s'approprier les pieds d'immeubles en participant à l'embellissant des espaces de vie extérieurs et en devenant acteurs, de créer du lien autour du jardinage et d'améliorer la propreté de nos bas d'immeubles.	1 910,00 €	955 €
My cuisine pour tous	My cuisine pour tous au cœur des quartiers (Suite)	Cohésion sociale - Santé	L'action consiste en l'organisation de deux animations « cuisine » sur l'espace public au DLM et au Village : 1h de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire et 1h d'atelier de préparation de pâte à pizza et de confection de pizzas. L'évènement sera clôturé par la dégustation des préparations. A travers cette action, il s'agit de travailler également sur le sujet du gaspillage alimentaire.	1 989,47 €	1 200 €

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 1^{er} juin 2023.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 1^{er} juin 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers – Participation des habitants – Maisons de quartier du 16 juin 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association ADLM, pour le projet « Coupe du monde de foot » : Montant de la subvention : 2 000 €.
- A l'association Amicale Les Messagers, pour le projet « Le jardin au pied de l'immeuble » : Montant de la subvention : 955 €.
- A l'association My cuisine pour tous, pour le projet « My cuisine pour tous au cœur des quartiers (Suite) » : Montant de la subvention : 1 200 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **- 7 JUIL. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **- 7 JUIL. 2023**